

PIECES A FOURNIR EN CAS DE GROSSESSE

Tél : 20 30 54 63

AVANT L'ACCOUCHEMENT

Extrait de mariage (femmes salariées mariées)

3 Certificats de grossesse (3^e mois, 6^e mois, 7^e mois et demi) délivrés par le médecin

L'extrait d'acte de naissance de l'assurée

3 Photos d'Identité,

Les 3 derniers Bulletins de Salaire, précédant le mois de départ en congé

L'attestation de Travail précisant la date d'embauche,

La décision de congés de maternité précisant les dates d'arrêt et de reprise de service

Pour celles qui ont plus d'une part d'IGR fournir :

Ordonnance de puissance paternelle

Notification de parts IGR

Extraits de naissance des enfants

La photocopie de la pièce d'Identité

Le Relevé d'Identité Bancaire

APRES L'ACCOUCHEMENT

-Certificat médical contresigné par le médecin-conseil de la CNPS en cas de prolongation

-Attestation de non reprise de service en cas de prolongation

-Rapport médical contresigné par le médecin-conseil en cas de prolongation

-L' extrait d'acte de naissance de l'enfant

-Le certificat d'accouchement

-L' attestation de Reprise de service

NB : Nous déposer les originaux des pièces

Photocopier toutes ces pièces et les garder.

POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX

-PHOTOCOPIES DE :

Certificat de grossesse de 3 mois

Décision de congés de maternité

Certificat d'accouchement

Attestation de reprise de service

POUR TOUT PAIEMENT FOURNIR PHOTOCOPIES CNI+RECU DE DEPOT DE PIECES